

24 juin 2005 -02:00

Décision de retirer la licence d'exportation

Le Ministre des Affaires étrangères Karel De Gucht se réjouit de la décision de la Région wallonne de retirer la licence d'exportation pour la livraison de machines destinées à la fabrication de munitions en Tanzanie.

Le Ministre des Affaires étrangères Karel De Gucht se réjouit de la décision de la Région wallonne de retirer la licence d'exportation pour la livraison de machines destinées à la fabrication de munitions en Tanzanie.

Bruxelles, le 23/06/2005. Le Ministre des Affaires étrangères Karel De Gucht se réjouit de la décision de la Région wallonne de retirer la licence d'exportation pour la livraison de machines destinées à la fabrication de munitions en Tanzanie. Cette décision cadre dans la politique que mène notre pays pour la paix et la stabilisation dans la région des Grands Lacs en Afrique. Cela permettra, en outre, à la Belgique de continuer à s'investir, de manière crédible, au sein de la communauté internationale, pour qu'il soit accordé attention à cette région. Le Ministre De Gucht souligne enfin l'excellente collaboration en la matière entre son Département et la Région wallonne.

SPF Affaires étrangères, Commerce extérieur et Coopération
au Développement - Service de presse (P&C/P)
Rue des Petits Carmes 15
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 81 11
<http://diplomatie.belgium.be>

Karl Lagatie
Porte-parole
+32 477 40 32 12
Karl.Lagatie@diplobel.fed.be

Arnaud Gaspart
Porte-parole adjointe
+32 2 501 87 66
Arnaud.Gaspart@diplobel.fed.be